

P U B L I C A T I O N

Décisions prises par le Conseil communal de Montreux Séance du 10 mai 2023

Conformément à l'art. 162 de la Loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 (LEDP – RSV 160.01), la Municipalité porte à la connaissance du corps électoral que le Conseil communal, dans sa séance du mercredi 10 mai 2023, a adopté les préavis suivants :

Préavis No 06/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 137'000.- TTC au maximum pour le prolongement du réseau communal d'évacuation des eaux et la pose d'une infrastructure souterraine de réserve pour l'éclairage public au droit des Nos 1 à 5 de la route des Avants à Glion».

Préavis No 07/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 208'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour des actions de biodiversité en forêt.

Préavis No 08/2023 relatif à l'appel d'offres en procédure ouverte pour l'attribution d'un mandat d'accompagnement pour l'élaboration du plan d'affectation communal (PACom).

Préavis No 10/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 462'000.- TTC au maximum pour le financement d'une étude de projet en vue de l'assainissement énergétique des bâtiments de la rue du Temple 11 à Montreux, du chalet des Esserts à Leysin, du collège de Vinet à Clarens, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire.

En vertu de l'art. 160 al. 1 LEDP, les décisions ci-dessus mentionnées peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Le texte soumis au Conseil communal et le rapport des commissions nommées par ce dernier pour l'examen de ces objets peuvent être consultés au Greffe municipal.

*« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte de signature sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 LEDP** (art. 164 al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 134 al. 2 et 3 par analogie) ».*

Montreux, le 15 mai 2023





COMMUNE DE
MONTREUX

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 10 mai 2023

Présidence : M. **Nicolas BÜCHLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : Mme **Claudia HISCENHUBER**
: M. **Kelvin KAPPELER**

Objet : Le préavis No 06/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 137'000.- TTC au maximum pour le prolongement du réseau communal d'évacuation des eaux et la pose d'une infrastructure souterraine de réserve pour l'éclairage public au droit des Nos 1 à 5 de la route des Avants à Glion ».

Vu le préavis de la Municipalité No 06/2023 du 10 mars 2023

Vu le rapport de la commission formée de M. Yanick Hess, Président

Membres : MM. Yvan Aubord, Yahya Berhili, Hervé Devenoge, Mathias Ekah, Christian Fürst, Dominik Hunziker, Antony Huys, Cyril Pabst, Domenico Silleri

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 75 OUI, 0 NON et 0 abstention, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de prolongement du réseau communal d'évacuation des eaux et la pose d'une infrastructure souterraine de réserve pour l'éclairage public au droit des Nos 1 à 5 de la route des Avants à Glion;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir les dépenses relatives aux égouts, d'un montant de CHF 114'000.- directement sur le compte No 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;
5. d'amortir la dépense non couverte par le fonds égouts, d'un montant de CHF 23'000.-, par le compte No 431.3311 sur une période de 40 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Nicolas **BÜCHLER**



La secrétaire :


Céline **MORIER**



COMMUNE DE
MONTREUX

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 10 mai 2023

Présidence : M. **Nicolas BÜCHLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : Mme **Claudia HISCENHUBER**
: M. **Kelvin KAPPELER**

Objet : Le préavis No 07/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 208'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour des actions de biodiversité en forêt.

Vu le préavis de la Municipalité No 07/2023 du 16 mars 2023

Vu le rapport de la commission formée de Mme Claudia Hischenhuber, Présidente

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Susanne Lauber Fürst, Elisabeth Wermelinger
MM. Yvan Aubord, Angelo Giuliano, Yanick Hess, Dominik Hunziker, Roland Rimaz

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 73 OUI, 1 NON et 1 abstention, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les actions de biodiversité en forêt décrites dans le présent préavis, sous réserve de l'obtention de subventions cantonales ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 208'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, complétées par une subvention du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser les subventions dans le compte de recettes d'investissements du préavis ;
5. d'amortir la dépense non couverte par les participations et subventions par le débit du compte No 325.3329 dès que le préavis sera terminé ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Nicolas **BÜCHLER**



La secrétaire :


Céline **MORIER**



COMMUNE DE
MONTREUX

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 10 mai 2023

Présidence	: M. Nicolas	BÜCHLER
Secrétaire	: Mme Céline	MORIER
Les scrutateurs	: Mme Claudia	HISCHENHUBER
	: M. Kelvin	KAPPELER

Objet : Le préavis No 08/2023 relatif à l'appel d'offres en procédure ouverte pour l'attribution d'un mandat d'accompagnement pour l'élaboration du plan d'affectation communal (PACom).

Vu le préavis de la Municipalité No 08/2023 du 16 mars 2023

Vu le rapport de la commission formée de Mme Kyong-Won Schärer, Présidente

Membres : Mme Marie-Solène Adamou Moussa, Tanya Bonjour, Claudia Hischenhuber
MM. Simon Lepêtre, Arnaud Grand, Vincent Haldi, Tal Luder, Olivier Müller

Amendement adopté par le Conseil :

8. *d'allouer un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 500'000.00 comme avance sur le crédit d'étude du futur mandataire en charge de l'élaboration du PACom, à faire ratifier ultérieurement par voie de préavis.*

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 72 OUI, 1 NON et 3 abstentions, décide:

1. de prendre acte du cahier d'appels d'offres pour prestations de planification pluridisciplinaires en vue de l'élaboration du plan d'affectation communal ;
2. d'allouer un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 30'949.75 pour financer les frais de procédure liés à la procédure d'appel d'offres à mener ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. de comptabiliser cette dépense sur un compte d'attente du Bilan 9143 ;
6. de prendre acte qu'en cas d'acceptation du préavis à venir portant sur l'élaboration du PACom, cette dépense sera transférée sur le compte dudit préavis et sera amortie selon les règles fixées par ce préavis ;
7. de prendre acte qu'en cas de refus du préavis à venir portant sur l'élaboration du PACom, cette dépense sera amortie en une fois par le débit du compte 420.3329 ;
8. *d'allouer un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 500'000.00 comme avance sur le crédit d'étude du futur mandataire en charge de l'élaboration du PACom, à faire ratifier ultérieurement par voie de préavis.*

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Nicolas **BÜCHLER**



La secrétaire :


Céline **MORIER**



COMMUNE DE
MONTREUX

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 10 mai 2023

Présidence	: M. Nicolas	BÜCHLER
Secrétaire	: Mme Céline	MORIER
Les scrutateurs	: Mme Claudia	HISCHENHUBER
	: M. Kelvin	KAPPELER

Objet : Le préavis No 10/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 462'000.- TTC au maximum pour le financement d'une étude de projet en vue de l'assainissement énergétique des bâtiments de la rue du Temple 11 à Montreux, du chalet des Esserts à Leysin, du collège de Vinet à Clarens, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire.

Vu le préavis de la Municipalité No 10/2023 du 24 mars 2023

Vu le rapport de la commission formée de M. Benoit Ruchet, Président

Membres : Mmes Valérie Calderini, Maria Cvetanovski, Antoinette Loup, Carole Clavadetscher
MM. Matthieu Burkhart, Claude-Pascal Gay, Antony Huys, Kelvin Kappeler, Fabrice Yerly

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 76 OUI, 0 NON et 0 abstention, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre une étude de projet en vue de l'assainissement énergétique des bâtiments de la rue du Temple 11 à Montreux, du chalet des Esserts à Leysin, du collège de Vinet à Clarens, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire, tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 462'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9143 ;
6. en cas d'acceptation du crédit d'investissement pour la phase d'exécution des travaux, ces dépenses seront transférées sur les comptes dudit préavis et seront amorties selon les règles fixées par le préavis ;
7. en cas de refus du crédit d'investissement pour la phase d'exécution des travaux, ces dépenses seront amorties en une fois par le débit des comptes 350.00.3312, 351.00.3012, 352.00.3312 et 354.3312 ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

Nicolas **BÜCHLER**



La secrétaire :

Céline **MORIER**